

## SEANCE DU MARDI 18 FEVRIER 2014 à 20 H

Date de convocation :  
11/02/2014  
Date d'affichage 12/02/2014  
---  
Nombre de conseillers : 8  
Nombre de présents : 7  
Nombre de votants : 7

L'an deux mil quatorze le mardi 18 février à 20h00 le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur CORNÉE Hervé, Maire.

**Etaient présents**: M BODIN Jean-Pierre, MME HEMON Céline, MMES BOISARD Véronique et DEROUIN Brigitte, MM VERON John et HERMAGNÉ Christophe

**Etait absent excusé** : M. ROCHER Jean-Luc

**Etait absent non excusé**:/

Formant la majorité des membres en exercice, M BODIN Jean-Pierre est élu secrétaire.

Monsieur le Maire propose d'ajouter à l'ordre du jour la location de l'appartement du 6 rue de la Moisson.

### DÉLIBÉRATION CIAF

La commission intercommunale d'aménagement foncier de la LGV Bretagne-Pays de la Loire demande à la commune de soumettre à délibération les travaux d'amélioration du chemin de Poilbouc qui consiste en la création d'un second chemin afin d'éviter le passage devant la propriété de Monsieur et Madame LAUTRU Hubert. ERE refuse de financer ces travaux et il faut trancher : soit la commune choisit de maintenir notre position de création de chemin et ERE prendra les frais d'acte notariés à sa charge mais la commune sera obligée de le réaliser, soit on abandonne la réalisation du chemin.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal DÉCIDE d'abandonner les travaux d'amélioration du chemin de Poilbouc.

### ARGENT DE POCHE

Pour l'argent de poche la Maison de Pays souhaite connaître la nature de notre projet, la date vraisemblable et le nombre de jeunes concernés.

Suite à l'affichage et à l'article de la Trompette 5 jeunes se sont manifestés : Enzo RENOU, Eudoxia JOUAULT, Jeanne DELALANDE, Justine BASILÉE, Sophie LUTELLIER et Mélissa VERON.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal DONNE son accord pour un chantier argent de poche du 7 au 11 juillet 2014 pour de l'entretien sur les bâtiments communaux intérieurs et extérieurs.

### PERSONNEL COMMUNAL REMPLACEMENT

Emilie POIRIER a été recrutée en urgence pour remplacer Hélène FOUBERT en arrêt maladie. Elle est titulaire du CAP Petite Enfance. La directrice est satisfaite, il est donc décidé de prolonger son contrat de travail si Hélène FOUBERT était à nouveau en arrêt.

### ADMR

Monsieur Paul Friguet président de l'ADMR s'est déplacé avec Michel Huchedé pour expliquer que la situation de l'ADMR a changé au cours de l'année 2013, la secrétaire bénévole suite à un grave problème de santé a dû être remplacée par une secrétaire salariée, d'où un déséquilibre financier.

Une subvention de 500 € a été voté à la précédente réunion, et l'ADMR demande une subvention à hauteur de 1000 € au total soit 2 € par habitant.

Monsieur le Maire ajoute que sur Beaulieu ce sont 9 familles qui utilisent l'ADMR pour faire garder leurs enfants à des horaires atypiques ou en relais entre les horaires de travail des parents, et représentent 740 h/an de garde, contre 700h/an au service des personnes âgées.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal DONNE son ACCORD pour une subvention supplémentaire de 500 € sur 2014 soit un total de 1000 € pour l'année 2014 de subvention accordée à l'ADMR de Méral.

## CHEMIN DU GAST

Pour ce chemin, un recours devant le Tribunal Administratif contre la commune a été reçu le 17 janvier et la mairie dispose de 60 jours pour apporter sa défense.

Pour cette affaire, la commune ne prend pas d'avocat, une réponse directe du Maire sera apportée.

## ELECTIONS MUNICIPALES

### 1<sup>ER</sup> TOUR LE 23 MARS 2014

8 H 00 - 10 H 30 : CORNÉE Hervé  
HERMAGNÉ Christophe

13 H 00 - 15 H 30 : VERON John  
HEMON Céline

10 H 30 - 13 H 00 : ROCHER Jean-Luc

15 H 30 - 18 H 00 : BOISARD Véronique  
DEROUIN Brigitte  
BODIN Jean-Pierre

### 2<sup>ND</sup> TOUR LE 30 MARS 2014

8 H 00 - 10 H 30 : CORNÉE Hervé  
HERMAGNÉ Christophe

13 H 00 - 15 H 30 : VERON John  
HEMON Céline

10 H 30 - 13 H 00 : ROCHER Jean-Luc

15 H 30 - 18 H 00 : BOISARD Véronique  
DEROUIN Brigitte  
BODIN Jean-Pierre

## NOUVEAU LOCATAIRE

Pour le logement du 6 rue de la Moisson, Monsieur Gregory CAUX est intéressé par ce logement, dont le loyer est de 275 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal DONNE son ACCORD.

## DIVERS

Compte-rendu du SCOT: Le Schéma de COhérence Territorial a été validé le vendredi 14 février. C'est un outil de travail à prendre en compte et à intégrer obligatoirement dans les 3 années qui viennent au PLU, ou carte communale des communes. Pour nous qui n'avons pas de document d'urbanisme nous disposons de 3 ans pour en mettre un en place.

Concernant les logements, aujourd'hui sur le canton 100 logements sont créés par an, le SCOT fixe à 116 le nombre de logements à créer par an sur le pays de loiron, ce sera au PLH d'en définir les conditions avant la fin de l'année 2015.

PROCHAINE REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL LE 18 MARS 2014 A 20H